

AVIS DE PREEMPTION

Article L 143.3 et R 143.6 du Code rural

<p>Date d'envoi par la Safer</p> <p>16/11/2023</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie</p> <p>27.11.2023</p>	<p>Signature et cachet de la mairie</p> <p>valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p> 
---	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L 143.1 et suivants du Code rural sur les biens dont la référence est précisée ci-après :

- **Dossier notifié n° AP 74 23 0124 01** - Ex-propriété BOMBEZY
- **Superficie totale** : 9 a 97 ca
- **Prix notifié** : 997,00 €

CETTE PREEMPTION A POUR OBJECTIFS :

- La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2
- L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs

ET REpond AUX MOTIFS PARTICULIERS SUIVANTS :

La commune de VERS est une commune appartenant à la Communauté de Communes du Genevois. La proximité de ce pôle urbain dynamique et l'augmentation de sa population génèrent une forte pression foncière sur le secteur et tout particulièrement sur le foncier agricole. Cette situation se traduit par d'importantes concurrences entre les demandes pour les usages de loisirs et celles liées aux activités agricoles du territoire.

Le bien à la vente est composé d'une parcelle en nature de pré d'une surface de 9a 97ca, située en zone agricole au document d'urbanisme de la commune. Cette parcelle labourable et plane est comprise dans un ilot agricole d'environ 1 ha.

L'intervention de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectifs de maîtriser le bien à la vente, afin de maintenir son usage agricole professionnel et conserver la fonctionnalité d'un ilot agricole dont la parcelle fait partie, voire de permettre la consolidation d'exploitation du secteur en ayant le plus besoin.

Localement, des demandes existent. A titre d'exemple, on peut citer celle d'un exploitant du secteur, en système bovin lait, dont le siège d'exploitation est situé à moins de 800 mètres et qui met en valeur l'ilot agricole comprenant la parcelle objet de la vente. L'objectif de cette acquisition serait de maintenir la cohérence de son exploitation sur cet ilot.

Bien entendu cet exemple ne préjuge en rien du choix de la Safer et la publicité légale préalable à la rétrocession permettra à tout intéressé de présenter sa candidature.

Le zonage (*) mentionné ci-dessous a été fourni à la Safer par les services compétents.

Commune de VERS Surface sur la commune : 9 a 97 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NC	Zonage
SUR LES MOUILLES	B	0685	9 a 97 ca	Prés	A